

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 décembre 2023

---

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 2295

présenté par  
M. Pradal et M. Boudié

-----

**ARTICLE 13**

I. – Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« et particulièrement à des droits et libertés d'autrui ».

II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 11.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement supprime la présomption de gravité de l'atteinte aux principes de la République définis à l'article 13.